



## **Compte rendu Conseil municipal du Vendredi 15 Janvier 2021 à 20h30**

Tous les membres du conseil convoqués sont présents sauf :

- Jacques GERY excusé (pouvoir à Annick FLACHER)
- Véronique CANET excusée (pouvoir à Marie Louise NAVEZ)\*
- Pierre DUPINAY
- *Nathalie DEGAN (excusée)*

### **1 Avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse (centre de loisirs Roisey-Bessey-Véranne-St Appolinard)**

Le CEJ va se transformer en convention territorialisée globale( CTG) .Cette future convention, entre la CAF et la communauté de Communes, est globale ; les champs d'intervention de la CAF qui pourront être partagés par les collectivités locales concernent : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, logement et vie sociale.

Afin que le système actuel perdure et que les prestations continuent d'être versées aux familles la prolongation de la CEJ jusqu'au 31 aout 2021 est actée jusqu'à la mise en place effective de la CTG *au 1er septembre 2021*

### **Vote sur un passage éventuel en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : ce passage sera effectif au 1er juillet 2021 sauf si une minorité de blocage représentant 25 % des communes et 20 % de la population de la CCPR, soit respectivement 4 communes et 3400 habitants se dégage entre le 1er avril et le 30 juin 2021.

Ce point a déjà évoqué dans les 2 conseils précédents. Une discussion s'instaure sur la future gouvernance qui sera mise en place si le passage en PLUI se réalise.

Le conseil souhaiterait connaître les modalités précises de cette gouvernance avant d'avoir à prendre position définitivement. Le maire indique qu'elle posera la question lors d'une prochaine réunion du bureau de la Communauté de Communes.

### **Autorisation de dépenser en investissement avant le vote du budget 2021**

Le budget va être voté d'ici le 15 avril 2021. Cette autorisation permet d'anticiper les dépenses urgentes qui pourraient se présenter jusqu'à cette date, de façon à que les fournisseurs soient réglés dans les délais. Le conseil s'accorde sur un montant maximum de 10000 €. Le maire insiste sur le fait que, seule une dépense urgente et ne pouvant être différée dans le temps, pourra être effectuée. Cette démarche est une mesure de précaution.

- **Présentation des restes à réaliser 2020 – Dépenses et recettes d'investissement**

**Budget communal**

Reste à réaliser en dépenses :

façade mairie : 30000 euros (premier trimestre 2021),

défibrillateur : 2400 euros (courant février),

clôture bâche incendie Choron : 4000 euros (en cours et en discussion avec les pompiers de Maclas sollicités pour des conseils depuis plusieurs mois et qui tardent à répondre)

parking de choron 65136 euros (Février 2021),

toiture Eglise 30 000 euros (d'ici le 30 juin prochain)

Total des dépenses **131356 euros**

Reste à réaliser en recettes :

subvention Etat pour la restauration de façade de mairie : 7395 euros,

(Le maire indique que le département 42 va également nous allouer une aide de 14000 € pour ce dossier)

subvention région AURA pour la toiture de l'église : 11500 euros

subvention région AURA 27500 euros et subvention département Loire 7000 euros pour le parking de Choron avec démolition du foncier acquis en 2019, soit 34500 €

Total des recettes **53395 euros**

**Budget annexe assainissement collectif**

. le reste à réaliser en dépenses : opération lagune du bourg 100 000 euros, et travaux éventuels et ponctuels sur réseau d'assainissement 6000 euros. Total 106000 euros. Pas de reste à réaliser sur les recettes .

La première réunion concernant la restauration des lagunes a eu lieu mardi 12 janvier. Le budget à prévoir est conséquent . Les premières difficultés concernent le curage des lagunes et l'impossibilité actuelle d'épandre tous les résidus dans les champs en raison des problèmes sanitaires liés à la COVID19. A suivre.

- **Demande de mise à disposition d'abri bus à la Région Auvergne Rhône Alpes**

La région reprend la compétence transport et fournit des abribus si besoin. Un abribus est souhaité route du Pontin en remplacement de celui qui a été accidenté. Cette convention est approuvée par le CM ce jour

Pas de mise en accessibilité possible compte tenu du fait que l'abri bus ne se trouve pas directement sur la départementale mais il est situé sur le côté de la route du Pontin,

- **Désignation d'un correspondant de défense pour la commune** : Julien Limone accepte ce poste

- **Rapports 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement non collectif** : Ces rapports étaient joints à la convocation et n'appellent pas de commentaires particuliers de la part du conseil. Ils sont consultables en mairie et seront mis sur le site internet.

- **Questions diverses – Courriers**

- Remerciements de l'association football club de Maclas pour la subvention versée

- Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SCOT) recense les friches économiques sur son secteur. Une réponse a été apportée par notre commune

- Ecole numérique rurale : le dossier établi en 2020 a été retenu par le Rectorat de Lyon ; nous sommes en attente de la convention à conclure ainsi que du montant de l'aide financière accordée,
- Travaux route du Pontin en cours : un surcoût de 200 euros est à prévoir pour améliorer la gestion des eaux pluviales d'un particulier qui se déversait jusqu'à maintenant sur la chaussée
- Compte rendu de l'intervention en visio conférence de Mme La Préfète de la Loire de ce jour :
  - Grippe aviaire : concerne plutôt le Nord du département ( ARTHUN) et les animaux de la faune sauvage. 8 communes sont concernées et les précautions sanitaires et les zones tampon ont été mises en place et restent en surveillance
  - Contamination COVID reste active plus de 215 personnes /100 000 habitants. Mise en place progressive de la vaccination et priorisation des personnes à vacciner
  - Les activités en périscolaire peuvent continuer ;
  - Les Etablissements Recevant du Public (ERP) demeurent fermés
  - Les activités associatives sont interdites

**Prochaine réunion le vendredi 19 février 2021**